

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIBEAUVILLE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 30 mars 2009 dans la Salle Rouge de l'Hôtel de Ville.

Etaient présents :

Nom – prénom	Signature
1. CHRIST Jean-Louis	
2. SCHWACH Bernard	
3. GRIMBICHLER Louis	
4. BOTT Nicole	
5. STOQUERT Mauricette	
6. ERBLAND Louis	
7. SCHELL Alphonse	
8. EHRLACHER Richard	
9. MULLER Gilbert	
10. MERTZ Francine	
11. SCHWACH Elisabeth	
12. HEYBERGER Denis	
13. MOUSSIER Sylvie	
14. WIECZERZAK Georges	
15. LUX Sylviane	
16. HELLER Odile	
17. BALTENWECK Yves	
18. MATHIS Bernard	
19. KREBS Christine	
20. WEISSBART Christine	
21. MOSER Manuelle	
22. CHAPOTIN Agathe	
23. BERNABEL Catherine	
24. HASSE Pierre	
25. OEHLER Gilles	
26. WILHELM Benjamin	

Etait absente excusée : Mme Patricia DEMANGEAT

INFORMATIONS BREVES

1. Concernant les prochaines manifestations, M. le Député-Maire relève , entre autres, au Parc :
 - a. La 8^{ème} édition du « printemps des philosophes » avec
 - i. Samedi 04 avril 2009
 1. De 15h00 à 19h00 : le 3^{ème} salon du livre philosophique
 2. à 17h00 : une rencontre débat autour de la notion de langage
 3. à 20h30 : « le secret du temps plié » one man show
 - b. le jeudi 09 avril 2009 à 9h30 : un spectacle de danse organisé par le groupe Yunist de l'école de chorégraphie de Jitomir en Ukraine en partenariat avec le collège Ste Marie de Ribeauvillé
2. Il rappelle également que l'édition 2009 du Marché de Printemps se tiendra le dimanche 05 avril – place de l'Hôtel de Ville – de 10 h à 18 h
3. L'assemblée est informée que la trésorerie de Ribeauvillé a déménagé et a intégré les locaux du « nouveau service des impôts des particuliers » rue du Stangenweiher . Il s'agit d'une nouvelle dénomination pour deux administrations regroupées en une seule ; il s'agit du centre des impôts et du Trésor public. Ce guichet unique a pour finalité de simplifier les démarches des usagers en répondant à l'ensemble de leurs demandes en un lieu unique.
4. Mme Denise KEMPF remercie tous les habitants de Ribeauvillé pour le vaste élan de solidarité en faveur de son frère après l'incendie de sa maison. En effet les dons ont été nombreux.
5. La liste des déclarations d'intention d'aliéner depuis le 23 février 2009 et pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain, a été distribuée à chaque conseiller et est **jointe en annexe**.
6. Le Directeur Général des Services est désigné,
A L'UNANIMITE
Comme secrétaire de séance

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 février 2009

Le procès-verbal de la séance du 23 février 2009 a été transmis avec la note de synthèse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide **A L'UNANIMITE**

- d'adopter le procès verbal de la séance du 30 mars 2009.

2. Comptes administratifs 2008 : approbation

a) budget principal ville

L'ensemble des documents relatifs aux comptes administratifs 2008 des budgets suivants

- principal Ville
- campings Pierre de Coubertin et Trois Châteaux
- service public de distribution d'eau potable
- service public d'assainissement

ont fait l'objet d'un examen détaillé au cours des séances des commissions réunies et des finances en date des 05,12 et 19 mars 2009.

Tous les conseillers ont été destinataires des documents étudiés. Ces documents comportent des annotations explicatives sur les dépenses et les recettes réalisées en cours d'année.

a) Ville

La balance du compte administratif se présente comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSES :

réalisées : 5 313 519.53 €

restes à réaliser : 3 328 700.00 €

RECETTES :

réalisées : 4 126 718.19 €

restes à réaliser : 1 327 100.00 €

Section de fonctionnement :

DEPENSES :

réalisées : 4 666 327.49 €

RECETTES :

réalisées : 8 634 526.51 €

Le bilan chiffré fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 3 968 199.02€ et un besoin de financement pour les programmes d'investissement de 3 188 401.34 € restes à réaliser inclus.

Compte tenu de la nécessité de couvrir à l'aide de l'excédent de fonctionnement le besoin de crédits pour financer les investissements, l'excédent de clôture est de 779 797.68 €.

En complément des observations contenues dans les documents transmis, et expliquant les évolutions et le contenu des divers articles du compte administratif, on retiendra que :

- les investissements programmés pour 2008 étaient de 8.7 Md'€ soit un montant supérieur aux dépenses de fonctionnement d'environ 700 000 €. L'action économique de la Ville se traduit donc prioritairement par un programme d'investissement élevé et soutenu. L'année 2007 avait déjà été une année avec des programmes d'investissement très ambitieux (9.5Md'€)
- **comment ces travaux ont-ils été financés ? :**
 - par de l'autofinancement à hauteur de 5.3 Md'€ soit 65.4 %
 - par un emprunt à hauteur de 16 %
 - par des subventions et le fonds de compensation de la TVA (16 %)
- **en matière d'investissement** la ville a dépensé en 2008, 692 € par habitant (moyenne nationale pour la même strate : 371 € valeur 2006) pour réaliser des travaux
- **le taux de réalisation des programmes d'investissement est de 89 %** compte tenu des crédits déjà budgétés pour des opérations à réaliser en plusieurs tranches avec un début de réalisation courant 2009.
- **ces travaux concernent essentiellement les domaines suivants :**
 - culture – sport – loisirs et vie association
 - bâtiments
 - voirie, espaces verts et réseaux (2.4 Md'€)
- dans le même temps le budget a encaissé 416 € par habitant au titre des 4 taxes. La dernière moyenne nationale connue pour des communes de taille comparable à Ribeauvillé est de

505 € / hab => ceci signifie que la pression fiscale n'est pas très élevée. En effet les taux sont inchangés depuis 1997.

De manière générale les recettes de fonctionnement représentent 1 617 € par habitant. Ce chiffre comparé à la dernière moyenne nationale connue (969 €/ hab) est un indicateur de richesse de la collectivité.

- **Alors d'où viennent les recettes de fonctionnement ? elles sont composées essentiellement**
 - a. Pour 455 € par hab des 4 taxes
 - b. Pour 331 € par hab des contributions du casino
 - c. Pour 236 € par hab des dotations de l'Etat
 - d. Pour 116 € par hab de la zone d'activité du Muehlbach

En matière d'investissement, les programmes de travaux non encore achevés mais déjà engagés sont :

- l'aménagement de la Haute Ville
- les travaux de chauffage dans la Maison Jeanne d'Arc
- le Centre d'activités équestres
- la réhabilitation de bâtiments communaux (Maison Altenholz, Eglise, Presbytères,...)
- les travaux de voirie
- les réserves foncières

Ces travaux sont financés par des subventions (557 100 €), des emprunts (770 000 €), ainsi que par l'excédent de fonctionnement (2 001 600 €).

Monsieur le Député-Maire quitte la salle.

ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE

M. Bernard SCHWACH est candidat.

Le Conseil Municipal procède au vote

Monsieur Bernard SCHWACH est élu, A L'UNANIMITE, en qualité de président de séance.

Après examen détaillé du compte administratif et des résultats des exercices 2008 du budget de la ville,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide par **25 voix pour**

- d'attester la régularité des comptes
- de donner quitus à M. le Député-Maire
- de constater pour la comptabilité principale les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- d'autoriser le Député - Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent.

.....

M. le Député-Maire remercie tous ses collègues pour ce vote de confiance et pour leur engagement dans les actions de la collectivité.

.....

2. Comptes administratifs 2008 : approbation

b) campings

La balance du compte administratif se présente comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSES :

réalisées : 235 218.90 €

restes à réaliser : 203 100.00 €

RECETTES :

réalisées : 222 240.10 €

restes à réaliser : 85 000.00 €

Section de fonctionnement :

DEPENSES :

réalisées : 389 711.67 €

RECETTES :

réalisées : 578 683.77 €

La variation des dépenses courantes par rapport à l'exercice 2007 s'explique principalement par des frais de chauffage en hausse et par l'amortissement de nouveau matériel acquis en 2007 et amorti pour la première fois en 2008.

En ce qui concerne le « reversement de l'excédent au budget principal » l'exercice 2008 a enregistré deux versements. En effet le reversement 2007 n'a pas été enregistré comptablement sur le budget « campings ». C'est la raison pour laquelle il y a eu une régularisation de cette écriture en 2008.

En ce qui concerne les recettes, on peut dire que si le temps s'est montré relativement clément, la particularité de la saison 2008 réside dans la « perte de deux week-ends fériés ». En effet, le calendrier des jours « fériés » a fait coïncider L'Ascension avec le 1er mai et la Pentecôte avec le 08 mai.

Le réseau WiFi a été fort apprécié par la clientèle.

A noter qu'au regard des statistiques régionales

la fréquentation reste au dessus de la moyenne pour un camping classé 4*.

En effet le camping Pierre de Coubertin a eu un taux d'occupation de 58.7 % alors qu'en moyenne les campings 4* de la région ont affiché un taux d'occupation de 38.8%

Les dépenses d'investissement engagées en 2008 ont porté principalement

- sur le renforcement du réseau électrique afin de fournir aux campeurs un ampérage en relation avec leurs besoins dictés par le confort de leurs campings cars

- sur la création d'un réseau Internet souvent demandé par les clients

- sur la densification de la végétation pour créer des écrans de verdure

- sur la modification du bouclage du circuit d'eau chaude et d'eau froide

- sur l'acquisition d'une nouvelle tondeuse.

Pour les restes à réalisés, ils concernent les provisions financières nécessaires à la réalisation des travaux préalablement à l'ouverture de la saison 2009. Les travaux doivent être réalisés pendant la période de fermeture à savoir du 15/11/2008 au 15/03/2009. A ce jour, la quasi-totalité des travaux prévus sont réalisés.

En ce qui concerne le camping des Trois Châteaux, son ouverture est limitée aux mois de juillet et d'août. Sa fréquentation reste très moyenne mais elle est en hausse par rapport à 2007 (+ 3 084.17 €) L'impact financier de ce camping est négligeable sur l'ensemble du budget « campings ». Les travaux d'investissement entrepris en 2008, ont porté essentiellement sur le remplacement de la clôture grillagée au droit du ruisseau.

Monsieur le Député-Maire quitte la salle.

ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE

M. Bernard SCHWACH est candidat.

Le Conseil Municipal procède au vote

Monsieur Bernard SCHWACH est élu, A L'UNANIMITE, en qualité de président de séance.

Après examen détaillé du compte administratif et des résultats des exercices 2008 du budget des campings,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide par **25 voix pour**

- d'attester la régularité des comptes
- de donner quitus à M. le Député-Maire
- de constater pour la comptabilité principale les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- d'autoriser le Député - Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent.

2. Comptes administratifs 2008

c) service public de distribution d'eau potable

La balance du compte administratif se présente comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSES :

réalisées 351 558.95 €

restes à réaliser : 112 700.00 €

RECETTES :

réalisées : 401 583.70 €

restes à réaliser : 26 000.00 €

Section d'exploitation

DEPENSES : 596 407.59 €

RECETTES : 683 158.16 €

Le bilan fait apparaître un excédent de 50 075.32 € après couverture du besoin de financement des investissements pour un montant de 86 700.00 € de la section d'investissement (restes à réaliser inclus).

Seul changement important : le budget du service de l'eau a enregistré une recette et une dépense nouvelles : en effet suite à un changement comptable, et pour éviter l'édition de deux factures distinctes aux usagers des services de l'eau et de l'assainissement, le budget de l'eau a enregistré pour la première fois en 2008, les recettes consécutives à la vente des m3 d'eau et à leur traitement; mais la recette liée au traitement a été reversée au budget de l'assainissement. C'est la raison pour laquelle le budget « eau » comporte les inscriptions suivantes :

section d'exploitation – dépenses - article 658 « reversement redevance assainissement au service assainissement » : 235 116.44 €

section d'exploitation – recettes - article 70611 « redevance assainissement collectif » : 151 087.34 €

recettes - article 70612 « redevance pour modernisation des réseaux de collecte » :

83 663.10 €

On rappellera que le prix du m3 d'eau est resté stable au courant de l'année 2008, le conseil municipal ayant décidé lors du vote du budget primitif de maintenir le prix du m3 à son niveau de 2007. Enfin en raison probablement d'un été mitigé les ventes d'eau ont légèrement baissé (304 000m3 d'eau vendus contre 315 000 en 2007).

En ce qui concerne les dépenses d'investissement réalisés en 2008, il s'agit principalement

De l'achat d'un détecteur de fuites
D'achat de compteurs d'eau avec système de télé relevage
Des travaux de protection des sources
Du renouvellement du réseau d'eau rue de la Marne et de l'extension du réseau au Steinkreuzweg

Les restes à réalisés correspondent principalement aux soldes des factures à payer suite aux travaux d'extension des réseaux et aux provisions pour l'achat de nouveaux compteurs.

En matière de recettes, un emprunt de 150 000 € a été souscrit en fin d'année.

Monsieur le Député-Maire quitte la salle.

**ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE
M. Bernard SCHWACH est candidat.**

**Le Conseil Municipal procède au vote
Monsieur Bernard SCHWACH est élu, A L'UNANIMITE, en qualité de président de séance.**

Après examen détaillé du compte administratif et des résultats des exercices 2008 du budget du service public de distribution d'eau potable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide par **25 voix pour**

- d'attester la régularité des comptes
- de donner quitus à M. le Député-Maire
- de constater pour la comptabilité principale les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- d'autoriser le Député - Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent.

2. Comptes administratifs 2008 : approbation
d) service public d'assainissement

La balance du compte administratif se présente comme suit :

Section d'investissement :
DEPENSES :
réalisées : 216 862.55 €
restes à réaliser : 249 700.00 €

RECETTES :
réalisées : 520 131.78 €
restes à réaliser : 0.00 €

Section d'exploitation
DEPENSES : 355 029.66 €
RECETTES : 438 321.36 €

Le bilan fait apparaître

un excédent d'investissement de 53 569.23 € restes à réaliser inclus
et un excédent d'exploitation de 83 291.70 €.

En section d'exploitation, le poste principal de dépenses est celui du traitement et du transport des boues. Le coût de transport et de traitement de la tonne de boue est de 59,70 € HT.

Cette année, il a fallu incinérer 41 tonnes en raison d'une teneur en Cu (cuivre) trop élevée.

Les travaux d'investissement ont été essentiellement consacrés

- à l'aménagement de la cour des services techniques suite à la construction du hangar
- à l'extension du réseau au Steinkreuzweg et aux travaux sur le réseau rue du Général Beysser

Monsieur le Député-Maire quitte la salle.

ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE

M. Bernard SCHWACH est candidat.

Le Conseil Municipal procède au vote

Monsieur Bernard SCHWACH est élu, A L'UNANIMITE, en qualité de président de séance.

Après examen détaillé du compte administratif et des résultats des exercices 2008 du budget du service public de l'assainissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide par **25 voix pour**

- d'attester la régularité des comptes
- de donner quitus à M. le Député-Maire
- de constater pour la comptabilité principale les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- d'autoriser le Député - Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent.

3. Comptes de gestion 2008 : adoption

a) ville

Le compte de gestion 2008 a été transmis par Monsieur le Receveur.

Le conseil municipal,

* après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

* après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008

* après s'être assuré que Monsieur le Trésorier municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

* statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2008 au 31 décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire

* statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des différents budgets

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

décide **A L'UNANIMITE**

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par Monsieur BEYER Trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- d'autoriser le Député - Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent.

3. Comptes de gestion 2008 : adoption

b) campings

Le compte de gestion 2008 a été transmis par Monsieur le Receveur.

Le conseil municipal,

* après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

* après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008

* après s'être assuré que Monsieur le Trésorier municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

* statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2008 au 31 décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire

* statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des différents budgets

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

décide **A L'UNANIMITE**

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par Monsieur BEYER Trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- d'autoriser le Député - Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent.

3. Comptes de gestion 2008 : adoption

c) service public de distribution d'eau potable

Le compte de gestion 2008 a été transmis par Monsieur le Receveur.

Le conseil municipal,

* après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

* après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008

* après s'être assuré que Monsieur le Trésorier municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

* statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2008 au 31 décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire

* statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des différents budgets

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

décide **A L'UNANIMITE**

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par Monsieur BEYER Trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- d'autoriser le Député - Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent.

3. Comptes de gestion 2008 : adoption

d) service public d'assainissement

Le compte de gestion 2008 a été transmis par Monsieur le Receveur.

Le conseil municipal,

* après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

* après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008

* après s'être assuré que Monsieur le Trésorier municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

* statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2008 au 31 décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire

* statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des différents budgets

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

décide **A L'UNANIMITE**

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par Monsieur BEYER Trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- d'autoriser le Député - Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent.

4. Affectation des résultats 2008

a) ville

Les résultats de l'exercice sont affectés l'assemblée délibérante après constatations des résultats définitifs lors du vote du compte administratif de l'exercice.

Considérant que le Compte Administratif 2008 fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de 3 968 199.02 €

un déficit d'investissement de 3 188 401.34 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide **A L'UNANIMITE**

- d'affecter comme suit ce résultat de l'exercice 2008 :

- inscription d'une somme de 3 188 401.34 € en section d'investissement du Budget Primitif 2009 article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement,

- inscription d'une somme de 779 797.68 € en section de fonctionnement, article 002 « résultat de fonctionnement reporté » du Budget Primitif 2009

- d'autoriser le Député - Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent.

4. Affectation des résultats 2008

b. campings

Considérant que le Compte Administratif 2008 fait apparaître

un excédent de fonctionnement de	188 972.10 €
un déficit d'investissement de	131 078.80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide **A L'UNANIMITE**

- d'affecter comme suit ce résultat de l'exercice 2008 :

- inscription d'une somme de 131 078.80 € en section d'investissement, article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- inscription d'une somme de 57 893.30 € en section de fonctionnement, article 002 « résultat de fonctionnement reporté »

- d'autoriser le Député - Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent.

4. Affectation des résultats 2008

c) service public de distribution d'eau potable

Les résultats définitifs de l'exercice sont les suivants :

excédent d'exploitation de	86 750.57 €
excédent d'investissement de	50 024.75 €
déficit des restes à réaliser de	86 700.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide **A L'UNANIMITE**

- d'affecter les résultats 2008 comme suit :

- inscription d'une somme de 36 675.25 € en section d'investissement, article 10682 « autres réserves » pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement
- inscription d'une somme de 50 075.32 € en section d'exploitation article 002 « excédent antérieur reporté »

- d'autoriser le Député - Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent.

4. Affectation des résultats 2008

d) service public d'assainissement

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2008 sont les suivants :

un excédent d'exploitation de	83 291.70 €
un excédent d'investissement de	303 269.23 €
un déficit des restes à réaliser de	249 700.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide **A L'UNANIMITE**

- d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2008 comme suit :

inscription d'une somme de 83 291.70 € en section d'exploitation article 002 « excédent antérieur reporté »

- d'autoriser le Député - Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent.

5. Fiscalité directe locale : fixation des taux d'imposition 2009

Dans le cadre de l'examen du Budget Primitif au travers notamment des orientations budgétaires, il a été prévu de ne pas augmenter les taux d'imposition, pour le présent exercice. Ces valeurs sont STABLES depuis 1997.

Un état détaillant les bases notifiées pour l'année 2009 a été transmis aux communes par les services fiscaux. Les montants notifiés des bases sont les suivants :

bases Taxe d'habitation :	4 346 000
bases Foncier bâti :	5 047 000
bases Foncier non bâti :	284 600
bases Taxe Professionnelle :	8 883 000

Les variations de ces bases par rapport à 2008 sont dues :

*d'une part à une variation nominale c'est à dire à la réévaluation forfaitaire des valeurs locatives foncières : le taux de variation pour 2009 est distinct selon qu'il s'agit de foncier bâtis ou non-bâtis.

Ainsi, la réévaluation forfaitaire des bases est de

- 2.5 % pour le foncier industriel et le foncier bâti et de,
- 1.5 % pour le foncier non-bâti

*d'autre part à la variation physique de la matière imposable c'est à dire la création ou suppression d'entreprises, la progression des valeurs mobilières (machines).

.....

Mme BOTT demande des précisions sur la future suppression de la taxe professionnelle.

M. le Député-Maire précise que le produit de cette taxe représente 30 milliards d'€ ; en réalité, la suppression ne concernera qu'une partie de la taxe professionnelle (10 milliards d'€) liée à la taxation des investissements qui nuit à la compétitivité des entreprises. Il y aura, bien entendu, compensation des collectivités locales par l'Etat.

.....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide **A L'UNANIMITE**

- de maintenir les taux des 4 taxes à leur niveau 2008 à savoir :

. taxe d'habitation	10,41 %
. foncier bâti	10,07 %
. foncier non bâti	48,12 %
. taxe professionnelle	13,11 %

- de préciser que les produits attendus sont :

. taxe d'habitation	452 419 €
. foncier bâti	508 233 €
. foncier non bâti	136 950 €
. taxe professionnelle	1 164 561 €

Soit un TOTAL de 2 262 163 €

- d'autoriser le Député - Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent.

6. Services de distribution d'eau potable et public d'assainissement : tarifs 2009

Préalablement à l'examen des Budgets Primitifs des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement, il y a lieu d'adopter les nouveaux tarifs de ces deux services.

La Ville envisage de réaliser des travaux conséquents pour régler le problème de l'acidité de l'eau. Le coût de ces investissements doit être financé par le budget du service public d'eau potable.

Pour faire face à ces nouvelles dépenses, il est nécessaire d'augmenter progressivement le prix du m3 d'eau.

Ainsi ce prix passera en 2009 de

2,354 le m3 à

2,442 le m3 soit + 09 centimes d'euros par m3

La moyenne annuelle de consommation d'un ménage étant de 120 m3 d'eau, la hausse de la facture annuelle pour 2009 se traduira par un surcoût de 10,51€ soit une somme de 09 centimes d'euros par m3 d'eau.

A noter que le tarif de l'assainissement n'augmente pas cette année.

.....
M. le Député-Maire ajoute que l'augmentation des tarifs est rendue nécessaire par la réalisation des travaux visant à diminuer l'acidité de l'eau.

.....
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide **A L'UNANIMITE**

- d'approuver les tarifs tels que détaillés dans les 2 documents joints en annexe.

- d'autoriser le Député - Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent.

7. Budgets Primitifs 2009 : adoption

a) ville

Messieurs Georges WIECZERZAK et Benjamin WILHELM ne prennent pas part au vote

L'ensemble des documents relatifs aux propositions de budgets primitifs 2009 suivants :

- principal Ville
- campings
- service public de distribution d'eau potable
- service public d'assainissement

ont fait l'objet d'un examen détaillé au cours des séances des commissions réunies en date des 09 et 16 février, 05,12 et 19 mars 2009.

Tous les conseillers ont été destinataires des documents étudiés. Ces documents comportent, des annotations explicatives.

La balance du budget primitif 2009 se présente comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSES : 7 884 601.34 €

RECETTES : 7 884 601.34 €

Section de fonctionnement :

DEPENSES : 7 610 797.68 €

RECETTES : 7 610 797.68 €

L'année 2009 verra l'aboutissement de grands projets visant à l'amélioration de la qualité de vie des concitoyens, à la création et au soutien de nouveaux pôles d'activités : centre d'activités équestres, unité de biométhanisation, reconversion de l'ancienne école des filles, nouvelle charte d'occupation du domaine public, pépinière d'entreprises, chantier d'insertion, implantation d'une nouvelle activité économique de fabrication et de vente de chocolat, création d'un hôtel et d'un centre de balnéothérapie.

A l'heure où le plan de relance économique du gouvernement est principalement orchestré par les collectivités territoriales, la ville de Ribeauvillé inscrit son action dans une dynamique visant à favoriser un tissu économique créateur d'emplois et d'activités diverses.

Cette volonté politique se traduit notamment dans un programme de voirie ambitieux ; une somme de + d'1M d'€ est inscrite à ce titre en investissements nouveaux.

Outre les investissements traditionnels destinés à l'achat de matériel, il est prévu :

D'acquérir plusieurs véhicules de chantiers neufs (nacelles-remorques-véhicule plateau)

- de réaliser des travaux dans divers bâtiments communaux (écoles, ancien abattoir, hangar comité des fêtes, presbytère catholique)
- de poursuivre l'opération de rénovation des trottoirs
- d'aménager la rue de la Marne en concertation avec tous les riverains
- de réaliser les travaux du centre d'activités équestres
- de rénover la maison du Altenholtz pour en faire la maison de la nature et un rucher école
- de terminer les études pour la réhabilitation de la mairie.

- Et comme toujours :

- il y aura des opérations de réfection de rues,
- des crédits seront affectés à la voirie rurale pour l'entretien et la réfection des chemins ruraux
- il y aura également des travaux d'amélioration de l'éclairage public

Conformément à la politique de maîtrise de la dette engagée depuis 2001, la charge de la dette n'augmentera pas cette année. En effet, les recettes d'investissement prévues pour financer ces opérations, comportent un emprunt nouveau de 500 000 €.

En matière de section de fonctionnement, il y a lieu de préciser que toutes les prévisions ont été élaborées SANS augmentation des taux des 4 taxes qui restent à leur niveau 1997.

Les dépenses sont en diminution par rapport à 2008. Elles tiennent compte d'une volonté de stabilité des effectifs

- Par ailleurs, le budget Espaces verts est revalorisé afin d'améliorer la qualité du fleurissement et d'assurer l'entretien des espaces nouveaux (ZAC).
- Comme en 2008, un budget « événements culturels » est proposé pour les animations tout au long de l'année ; avec pour 2009 une nouveauté : il s'agit de deux soirées musicales organisées au courant des mois de juillet et d'août dans la cour de la maison Jeanne d'Arc
- L'enveloppe des subventions a été revalorisée pour tenir compte d'une aide plus conséquente au CCAS
- La ville soutiendra activement un chantier d'insertion qui devrait s'ouvrir dans le domaine de la couture.
- Elle soutiendra l'emploi par la création d'emplois aidés.
- Les prévisions budgétaires tiennent également compte de la volonté de la ville d'encourager tous les foyers à fleurir leur lieu de vie. Une opération de distribution d'un bon pour « trois plantes de saison » aura lieu le samedi 25 avril 2009 de 9h à 17h00 place de l'Hôtel de Ville.
- Autre nouveauté de ce budget 2009 : la volonté de la ville de développer une action de coopération décentralisée avec les pays en voie de développement notamment l'Afrique.
Le projet qui pourra être mis sur pied aurait comme partenaire l'IRCOD, la Région ALSACE, l'Etat, des associations caritatives, les Sœurs de la Divine Providence....
A priori, ce projet pourrait se faire en partenariat avec une structure située au Congo, Brazaville.
- Le virement à la section d'investissement est d'ores et déjà prévu à hauteur de 2.1Md'€ ; il est susceptible d'évoluer en fonction des recettes.

En matière de recettes de fonctionnement, les taux restent à leur niveau 1997 et les prévisions ont été très prudentes sur de nombreux postes :

- vente de bois en raison de l'incertitude sur les cours du bois
- la taxe sur les jeux vue la conjoncture économique difficile

.....

Mme WEISSBART demande si les emplois aidés seront mis en place rapidement.

Le dispositif législatif est en cours d'élaboration répond M. le **Député-Maire**, en ajoutant qu'il sera nécessaire de définir les besoins à satisfaire.

M. le **Député-Maire** en profite pour remercier l'ensemble des collègues pour leur implication dans la préparation de ce budget qui a fait l'objet d'un nombre important de réunions et de discussions au sein des Commissions Réunies et des Finances.

.....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide par **24 voix pour**

- d'approuver le budget ville au niveau du chapitre, budget primitif dont l'équilibre se résume comme suit

- section de fonctionnement dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 7 610 797.68 €
- section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 7 884 601.34 €

- d'inscrire un montant de 270 297,68 € en section de fonctionnement et de 200 000,00€ en section d'investissement pour faire face le cas échéant à une dépense imprévue, à charge pour le Député-Maire d'en avertir l'assemblée délibérante lors de la séance suivant l'utilisation des crédits

- d'autoriser le Député - Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent.

7. Budgets Primitifs 2009 : adoption

b) campings

La balance du budget primitif 2009 se présente comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSES : 325 478.80 €

RECETTES : 325 478.80 €

Section de fonctionnement :

DEPENSES : 417 193.30 €

RECETTES : 417 193.30 €

Les propositions de dépenses pour le budget de fonctionnement 2009 tiennent compte de l'évolution du prix de l'énergie et des salaires. A l'exception de la dotation aux amortissements qui enregistre la première année d'amortissement de la nouvelle tondeuse il n'y a pas de grands changements à relever.

Ceci est dû entre autres à la stabilité des effectifs des campings et à des charges de gestion bien maîtrisées.

Quant aux recettes elles sont principalement composées des droits de place.

La prudence a été de mise dans l'élaboration des prévisions au regard de la météo et des résultats de la saison 2008.

En matière d'investissement, la charge d'amortissement de la dette est de 3 200 €. Les travaux programmés pour 2009 sont la suite logique de ceux engagés en 2008 à savoir : la poursuite des travaux de renforcement du réseau électrique.

Les tarifs pratiqués pour la saison 2009 pour le camping Pierre de Coubertin, ont été légèrement augmentés pour tenir compte d'une différenciation entre haute (juillet et août) et basse saison (mars à novembre hors juillet et août).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide **A L'UNANIMITE**

- d'approuver le budget campings au niveau du chapitre, budget dont l'équilibre se résume comme suit :

- a) section de fonctionnement dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 417 193.30 €
- b) section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 325 478.80 €

- d'inscrire un montant de 17 993,30 € en section de fonctionnement et de 6 000.00 € en section d'investissement pour faire face le cas échéant à une dépense imprévue, à charge pour le Député-Maire d'en avertir l'assemblée délibérante lors de la séance suivant l'utilisation des crédits

- d'autoriser le Député - Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent.

7. Budgets Primitifs 2009 : adoption

c) service public de distribution d'eau potable

La balance du budget primitif 2009 se présente comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSES : 447 700.00 €

RECETTES : 447 700.00 €

Section d'exploitation :

DEPENSES : 774 000.00 €

RECETTES : 774 000.00 €

Ce budget a été construit avec un prix du m3 en légère de hausse. En effet le m3 d'eau sera facturé 2,442 € à l'usager soit + 09 centimes d'euros par m3 par rapport à 2008 (2,354 € le m3).

Les prévisions de dépenses d'exploitation sont stables.

Les recettes ont été établies prudemment sur la base d'une vente de 300 000 m3 d'eau.

Les travaux d'investissement 2009 porteront sur :

la poursuite du programme des travaux de protection des sources

le bouclage du réseau place de l'Abbé Wetterlé

la réalisation d'un audit sur la station de neutralisation pour définir les travaux à réaliser pour régler le problème de l'acidité de l'eau.

Pour financer ces travaux, les recettes d'investissement prévoient :

Un auto financement de 36 675.25 €

Une subvention du conseil général de 80 000€

Un emprunt nouveau de 71 500.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide **A L'UNANIMITE**

- d'approuver le budget du service de distribution d'eau potable au niveau du chapitre, budget dont l'équilibre se résume comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSES : 447 700.00 €

RECETTES : 447 700.00 €

Section d'exploitation :

DEPENSES : 774 000.00 €

RECETTES : 774 000.00 €

- d'autoriser le Député - Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent.

7. Budgets Primitifs 2009 : adoption

d) service public d'assainissement

La balance du budget primitif 2009 se présente comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSES : 446 769.23 €

RECETTES : 446 769.23 €

Section d'exploitation :

DEPENSES : 392 800,00 €

RECETTES : 392 800,00 €

Peu de changement pour la section d'exploitation par rapport à l'exercice 2008. On relèvera des redevances d'assainissement estimées avec prudence

- d'une part en raison d'une baisse du nombre de m3 consommés
- et d'autre part en raison de la baisse de la prime d'épuration pour la station. L'agence de l'Eau nous a en effet notifié une nouvelle politique de répartition des fonds publics. Les critères de calcul sont modifiés et la prime versée est en baisse de 25 % ceci indépendamment des résultats de bon fonctionnement de la station.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide **A L'UNANIMITE**

- d'approuver le budget du service public d'assainissement au niveau du chapitre, budget dont l'équilibre se résume comme suit :

- section d'exploitation : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 392 800.00 €
 - section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 446 769.23 €
- d'autoriser le Député - Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent.

8. Forêt communale – état des coupes et devis forestiers 2009 : adoption

1. *L'état de prévisions des coupes* pour l'année 2009 porte sur un volume de :

- 4 116 m3 de grumes à façonner
- 7 915 m3 de bois sur pied

soit un total prévisionnel de 12 031 m3.

Les recettes brutes prévisionnelles établies par l'ONF sont de :

- 247 210 € pour les bois façonnés (60 €/m3)
- 81 570 € pour les bois sur pied (10,30€/m3)

soit un total de 328 780 €

Cependant, par mesure de prudence, comme l'année passée, et compte-tenu du cours du bois d'œuvre incertain, il ne sera inscrit que la somme de 250 000 € au budget.

Les dépenses d'exploitation et de débardage sont chiffrées à :

- 78 320 € pour l'exploitation en régie (19,50 €/m3)
- 3 120 € pour l'exploitation par entreprise (24 €/stère)
- 44 110 € pour le débardage (10,70 €/m3)

soit un total de **125 550 €**

2. *Les travaux patrimoniaux* (repeuplement et routes) sont chiffrés à **53 960 € (hors maîtrise d'œuvre)**.

Ils comprennent notamment :

- 9 820 € pour les protections contre le gibier

- 16 540 € pour les dégagements et dépressages de plantations et régénérations naturelles sur 32 ha
- 13 750 € pour l'entretien de chemins forestiers
- 3 440 € pour les travaux cynégétiques

La commission « forêt » qui s'est réunie le 10 février 2009 a examiné l'ensemble des documents fournis (état de prévisions de coupes et programmes de travaux pour l'exercice 2009) et a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide **A L'UNANIMITE**

- d'approuver l'état prévisionnel des coupes et devis forestiers pour l'exercice 2009
- d'autoriser le Député - Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent.

9. Affaires financières :

a. Ecole de Musique – subvention : avance

Madame la Présidente de l'Ecole de Musique sollicite pour des raisons de trésorerie une avance sur la subvention à percevoir en juin 2009. Elle souhaite une avance correspondant à un mois de salaire des professeurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide **A L'UNANIMITE**

- de verser à l'Ecole de Musique un acompte de 6 500 € sur la subvention annuelle à percevoir en 2009
- d'inscrire cette somme au chapitre 65, article 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2009
- d'autoriser le Député - Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent.

10. P.L.U. – procédure de révision simplifiée n° 02

a) bilan de la concertation

Par délibération en date du 19 septembre 2008, le Conseil Municipal

a approuvé les objectifs de la révision simplifiée consistant à permettre la réalisation du projet de l'entreprise TRIMBACH, actuellement classés en zone UB du P.L.U.

a décidé d'organiser, conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, une concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, selon les modalités suivantes :

Un panneau d'exposition retraçant les éléments du dossier de révision simplifiée du P.L.U. ainsi que les éléments explicatifs du projet a été mis à la disposition de la population à la mairie.

Un registre était joint à l'exposition afin que le public puisse y consigner ses observations.

Une parution dans la presse a informé la population et toutes les personnes intéressées de la date à laquelle le panneau d'exposition était tenu à leur disposition à la mairie.

L'enquête publique s'est déroulée du 05 janvier 2009 au 06 février 2009.

Pendant cette période, le commissaire-enquêteur a organisé 4 permanences, les 06 - 17 et 30 janvier 2009 et le 02 février 2009.

Le registre d'enquête clos le 07 février 2009 ne mentionne aucune remarque. Aucun courrier n'a été adressé en mairie ni au domicile du commissaire-enquêteur, aucune observation verbale n'a été formulée.

Le commissaire-enquêteur conclut donc par un AVIS FAVORABLE à cette révision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide **A L'UNANIMITE**

- de prendre acte de ce bilan de la concertation et de l'avis favorable du commissaire enquêteur.

10. P.L.U. – procédure de révision simplifiée n° 02

b) Approbation de la révision

Sur la base de l'avis favorable du commissaire-enquêteur

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles R 123-19, R 123-24 et R 123-25,

VU le P.L.U. approuvé le 30 juin 2003, modifié le 05 juillet 2004, le 04 mai 2006 et le 30 mai 2008

VU la délibération en date du 19 septembre 2008 du Conseil Municipal prescrivant la révision simplifiée n° 02 du P.L.U. et définissant les modalités de concertation

VU la délibération en date du 30 mars 2009 du Conseil Municipal tirant le bilan de la concertation du projet de révision simplifiée n° 02 du P.L.U.

VU l'arrêté municipal n° URB – 02/2008 en date du 05 décembre 2008 mettant le projet de révision simplifiée n° 02 du P.L.U. à enquête publique

VU les conclusions du commissaire-enquêteur

CONSIDERANT que les résultats de ladite enquête publique ne nécessitent pas de modification du projet de révision n° 02 du P.L.U.

CONSIDERANT que le projet de révision simplifiée n° 02 du P.L.U. tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide **A L'UNANIMITE**

- 1- d'approuver la révision simplifiée n°02 du P.L.U mise à la disposition à l'accueil de la mairie
 - 2- de dire que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une insertion dans un journal diffusé dans le département, elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121-10 du C.G.C.T
 - 3- de dire que conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, le dossier de P.L.U peut être consulté à la mairie de Ribeauvillé ainsi qu'à la Préfecture du Haut-Rhin aux jours et heures habituels d'ouverture
 - 4- de dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.
 - 5- de dire que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées
- d'autoriser le Député -Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent.
 - de dire la présente délibération accompagnée du dossier de révision simplifiée n° 02 du P.L.U qui lui sont annexés sera transmise au Préfet du Haut-Rhin.

11.Dotation Globale d'Equipement : demande de subvention

Parmi les opérations subventionnables par l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement 2009 figurent l'aménagement de chemins ruraux (taux de subvention de 30 à 40 %) et les travaux d'éclairage public (taux de subvention de 20 à 30 %).

Les dossiers de demande, pour être examinés, doivent parvenir à la Préfecture pour le 31 mars 2009 au plus tard.

Pour 2009, les travaux éligibles à la DGE et inscrits au budget sont :

- a) l'aménagement de chemins ruraux Helfanthweg et Leiterberg total de travaux de 23 900,00 € HT

- b) l'amélioration de l'éclairage public route de Colmar pour un montant total HT de 20 614,00 € HT
- c) les travaux d'éclairage public rue de la Marne pour un montant total HT de 46 774 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide **A L'UNANIMITE**

- de solliciter une subvention pour les opérations ci-dessus évoquées
- de charger le Député -Maire ou son représentant d'établir les dossiers de demande de subvention
- d'autoriser le Député -Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent.

12. SYNDICAT MIXTE DE RECYCLAGE AGRICOLE : ADHESION

Les produits résiduaux organiques, et en particulier les boues de station d'épuration, ne sont épandus en agriculture que s'ils répondent à deux critères fondamentaux :

- présenter un intérêt agronomique
- présenter toutes les garanties d'innocuité pour les terres, les cultures et le milieu environnant

Ainsi, le recyclage agricole est, en France, une des pratiques agricoles parmi les plus réglementées.

Dans le Haut-Rhin, depuis le début des années 1990, la Mission de Recyclage Agricole contribue à la sécurisation de cette filière de traitement des produits résiduaux organiques, en veillant au respect des exigences réglementaires, d'une part, et à la prise en compte des spécificités du département au travers de règles locales, d'autre part.

Les principales activités de la Mission de Recyclage Agricole (M.R.A.) étaient notamment le conseil individuel et l'expertise nécessaire à chaque producteur de boues pour pouvoir les épandre ou les composter.

La Ville de Ribeauvillé était donc adhérente de la M.R.A.

Cette adhésion qui représentait un coût annuel de 4 939 € (en 2006) lui garantissait la conformité des boues aux normes réglementaires et permettait donc leur valorisation agricole.

En raison de difficultés administratives de gestion, la forme associative de la M.R.A. a été abandonnée au profit de la création d'un Syndicat Mixte de Recyclage Agricole – syndicat mixte comprenant le Département du Haut-Rhin et les collectivités publiques membres.

Le financement de ce syndicat mixte est assuré par une participation du Département de 35 % des collectivités membres à hauteur de 65 % en fonction d'un barème basé sur la capacité nominale des ouvrages d'épuration.

A l'occasion de la création du Syndicat Mixte Agricole du Haut-Rhin, la Ville de Ribeauvillé par délibération en date du 24 septembre 2007, a fait part de son souhait d'adhérer à ce syndicat.

Cette adhésion a été rejetée par la Préfecture au motif que la compétence « assainissement » de la commune avait été transférée au Syndicat de Traitement des Eaux Usées de Ribeauvillé et Environs (SYTAURE).

A ce jour, les statuts du SYTAURE ont été modifiés pour faire de ce syndicat un seul syndicat d'études, et cette modification permet à la Ville de Ribeauvillé de renouveler son adhésion au syndicat mixte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide **A L'UNANIMITE**

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Ribeauvillé audit syndicat mixte
- de désigner M. Louis ERBLAND, adjoint, en qualité de représentant de la Ville de Ribeauvillé au syndicat mixte de recyclage agricole
- d'autoriser le Député - Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent.

.....
Plus aucun point n'étant inscrit à l'ordre du jour, M. le Député-Maire donne la parole aux conseillers :

- M. Bernard MATHIS revient sur les soucis liés à la facturation des services du périscolaire.
- M. Bernard SCHWACH précise qu'ils proviennent d'un problème de logiciel informatique en passe d'être résolu.

Fin de séance.

P-J

- Liste des D.I.A.
- Propositions tarifs Eau et Assainissement